

## Relevé de décisions

### Conseil de l'école du 20 mars 2015

Au cours de sa séance du 20 mars 2015, le conseil de l'école a

- désigné Mme Odile CHARTRAIN, CPE en lycée professionnel, comme nouveau membre du COSP
- entendu des informations sur :
  - le règlement intérieur
  - la lettre ouverte signée par 134 personnels, enseignants ou BIATS de l'ESPE
- émis un avis favorable sur :
  - le procès-verbal CE 2014-08 du 7 novembre 2014 (Abstention : 5 – Pour : 19)
  - le procès-verbal CE 2015-01 du 16 janvier 2015 (Abstention : 2 – Pour : 22)
  - l'ajout d'un critère de priorité d'affectation pour la préinscription dans la mention 1<sup>er</sup> degré en M1 : être bénéficiaire d'un contrat EAP dans le 1<sup>er</sup> degré (Unanimité – Pour : 24)
  - la possibilité pour un étudiant non lauréat ayant obtenu un M1 MEEF dans une autre académie de s'inscrire en M2 MEEF à l'ESPE de Bretagne, après examen du dossier de candidature (Abstention : 3 – Pour : 21)
  - la possibilité pour un étudiant non lauréat ayant obtenu un M1 MEEF dans le réseau privé de s'inscrire en M2 MEEF à l'ESPE de Bretagne, après examen du dossier de candidature et sous réserve de s'engager à faire un stage dans le réseau public (Contre : 1 – Abstention : 3 – Pour : 20)
  - la possibilité d'avoir des UE ou des groupes d'UE non compensables entre eux, à la condition que tous les parcours d'une même mention aient des modalités identiques (Unanimité – Pour : 24)
  - l'obligation pour tous les fonctionnaires stagiaires en parcours adapté de réaliser une monographie, qui sera spécifiée de manière différente en fonction du profil du stagiaire (Unanimité – Pour : 24)
  - l'ouverture d'un nouveau parcours « Recherches en didactique » dans la 4<sup>e</sup> mention pour la rentrée 2015 (Unanimité – Pour : 24)
  - la liste de chargés d'enseignement vacataires (Unanimité – Pour : 24)
- émis un avis défavorable sur :
  - le principe de conventionnement entre l'ESPE de Bretagne et Kelenn pour un parcours bilingue immersif (Contre : 9 – Abstention : 7 – Pour : 8)

  
Le directeur de l'ESPE de Bretagne

Pascal BRASSELET